

POLITIQUE HYGIENE-SANTE-SECURITE- ENVIRONNEMENT-SOCIAL (HSSES) DE AXIAN ENERGY

Objectif de la politique

AXIAN ENERGY a pour mission de créer un impact positif et durable sur le plus grand nombre de personnes à travers ses activités en étant un acteur et un accélérateur majeur de l'inclusion et de la transition énergétique. La responsabilité environnementale et sociale de AXIAN ENERGY, qui inclut les questions environnementales, les droits des travailleurs, la santé, la sécurité et la sûreté des employés, des clients, des contractants et des communautés, revêt une importance croissante pour nos parties prenantes et doit faire partie intégrante de la politique de AXIAN ENERGY en participant à sa performance économique.

AXIAN ENERGY et ses filiales, s'engagent à la mise en place effective d'un système de management approprié pour gérer leurs responsabilités et leurs performances en matière HSSES, ce qui leur permettra de respecter les engagements contenus dans la présente Politique.

1. Champ d'application de la politique

Cette politique s'applique à tous les employés, contractants et visiteurs de AXIAN ENERGY et de ses entités.

2. Cadre de référence

Notre politique et notre approche en matière de HSSES sont fondées sur :

- La conformité par rapport aux exigences légales des pays hôtes de nos activités ;
- Les normes de performance environnementale et sociale de la Société financière internationale (SFI) ;
- Les Directives générales du Groupe de la Banque mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Dans la conduite de nos activités, nous nous engageons, ainsi que nos employés, nos partenaires, nos contractants et nos clients, à :

3. Impacts environnementaux et santé et sécurité au travail

- Être en conformité avec toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables et, en l'absence de telles réglementations, appliquer des normes sectorielles de manière responsable ;
- Intégrer les exigences HSSES dans les cadres opérationnels courant et dans les phases de sélection, de conception, de construction, d'exploitation et de démantèlement des projets ;
- Ne pas exécuter des projets, dans la mesure où cela est possible sur le plan opérationnel et financier, dans des zones susceptibles d'avoir un impact négatif sur les sites classés AZE (Alliance for Zero Extinction)¹ ou sur les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO²;
- Veiller à ce que les prestations de service, les achats ou la location d'équipements et de matériels, ainsi que toutes les autres activités avec les contractants, soient effectués de manière à réduire au minimum les conséquences négatives sur le plan HSSES et, si possible, à renforcer les possibilités de développement de la communauté ;
- Adopter une approche de tolérance zéro sur la possession, l'achat, l'échange ou la collecte d'espèces sauvages et forestières légalement protégées et / ou menacées ;

¹ <https://zeroextinction.org/site-identification/2018-global-aze-map/>; etc.

² <https://whc.unesco.org/fr/list/>

POLITIQUE HYGIENE-SANTE-SECURITE- ENVIRONNEMENT-SOCIAL (HSES) DE AXIAN ENERGY

- Identifier, évaluer et gérer de manière appropriée les risques pour la santé, la sécurité, l'environnement et la biodiversité associés aux activités actuelles et futures qui pourraient affecter le personnel, les clients, les contractants, les communautés ainsi que toute autre partie prenante identifiée, conformément au cadre de référence ;
- Mettre en place des mesures adéquates de préparation et d'intervention en cas d'urgence au niveau de AXIAN ENERGY et de ses différents sites, afin de garantir une intervention rapide et appropriée en cas d'urgence ;
- Encourager et soutenir nos partenaires dans l'application de nos règles de santé, de sécurité, de protection de l'environnement et de la biodiversité et considérer leur mise en œuvre comme un critère d'évaluation ;
- Évaluer et prévenir les accidents et les incidents lorsque cela est raisonnablement possible ;
- Communiquer aux nouveaux employés, entrepreneurs, fournisseurs, partenaires et visiteurs les règles HSES et leurs objectifs ;
- Fournir une formation, une supervision, des outils et des informations adéquats pour garantir un lieu de travail sûr et sain pour tous les employés et les parties prenantes ;
- Enquêter, enregistrer et communiquer tous les incidents.

4. Consommation des ressources et prévention de la pollution

- Prendre des mesures réalisables et rentables pour améliorer l'efficacité de notre consommation de ressources ;
- Mesurer, surveiller et réduire nos émissions de gaz à effet de serre afin de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Identifier et adopter des initiatives écologiques lorsqu'elles sont viables, notamment en matière d'énergies renouvelables ;
- Adopter les meilleures pratiques reconnues en matière de gestion des déchets, mettre en œuvre une stratégie coordonnée de réduction des déchets et sensibiliser nos parties prenantes internes et externes, y compris les contractants et les fournisseurs, à cette question.

5. Engagement des parties prenantes et mécanisme de règlement des griefs

- Respecter les différentes cultures, traditions et droits des communautés conformément aux réglementations applicables et aux meilleures pratiques locales et internationales ;
- Communiquer et consulter efficacement les communautés locales et les parties prenantes en vue de favoriser la compréhension mutuelle et les avantages partagés par la promotion et le maintien d'un dialogue et de relations de travail ouverts et constructifs ;
- Maintenir un mécanisme de communication transparent et efficace pour résoudre les griefs liés à nos opérations, accessible à tous nos employés, aux employés des sous-traitants et aux communautés entourant nos opérations.

6. Cadre de suivi et rapport

- Veiller à ce que les performances et le système de management Environnemental et Social soient régulièrement contrôlés, audités et examinés par la direction afin d'identifier les nouveaux risques, de mesurer les progrès et les tendances, d'évaluer la conformité, de communiquer les problèmes et de favoriser une amélioration continue ;
- Traduire les engagements déclarés en objectifs et en actions par le biais d'un programme de gestion relatif aux risques identifiés en matière de santé, de sécurité, d'environnement, de biodiversité et de société ;

POLITIQUE HYGIENE-SANTE-SECURITE- ENVIRONNEMENT-SOCIAL (HSSES) DE AXIAN ENERGY

- Divulguer annuellement les performances du système de management Environnemental et Social par le biais du rapport d'impact ou d'autre format.

7. Ressources

AXIAN ENERGY s'engage à fournir les ressources nécessaires, tant humaines que financières, tant au niveau Cluster que des entités, afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre efficaces de cette politique et du système de management HSSES correspondant.

Au niveau Cluster, l'Impact & Sustainability Manager est chargé de veiller au respect et à l'adhésion à cette politique et de mettre en œuvre le système de management HSSES.

Conclusion

AXIAN ENERGY s'engage à développer une culture HSSES au sein de laquelle chacun est impliqué et encourage les salariés à engager leur propre responsabilité.

La présente Politique s'inscrit dans la même démarche volontaire de AXIAN ENERGY pour agir de manière responsable et pour créer un impact positif et durable auprès du plus grand nombre à travers l'adhésion ou l'adoption du Groupe AXIAN :

- Au programme Global Compact de l'Organisation des Nations Unies
- D'une Politique Equité de genre ;
- D'une Politique contre le Harcèlement au travail ;
- D'un Code Anti-corruption;
- Au Code de Déontologie et d'Ethique ;
- Au Code de Conduite des Fournisseurs.

Madagascar, le

02 JUN. 2023

Benjamin Memmi

CEO AXIAN ENERGY